



Lettre économique d'Egypte

N° 77 - Octobre 2017

© DG Trésor

A la date de bouclage de ce numéro de la Lettre Economique d'Egypte, la France s'apprête à recevoir une nouvelle fois le Président Al Sissi. Ce sera le premier contact direct du Président égyptien avec Emmanuel Macron. Ce sera surtout l'occasion de rappeler les liens forts qui unissent nos deux pays, et de promouvoir l'Egypte comme destination d'avenir pour les investissements et les exportations françaises. Ne nous le cachons pas : tout n'est pas facile pour les entreprises en Egypte. Délais administratifs, relations avec les douanes, obtention des licences diverses pour opérer ou importer, remboursement des droits à l'export... La liste est longue, les cas plus ou moins graves, mais reconnaissons aussi la volonté de réformes, le cadre législatif prometteur qui se met en place, et surtout l'extraordinaire potentiel de ce pays de 104 millions d'habitants. En effet, les chiffres du dernier recensement viennent d'être publiés : 104 millions de ressortissants, dont 95 millions vivant en Egypte même et 9 millions à l'étranger. C'est le défi des années à venir : maîtriser la croissance démographique. Le gouvernement semble bien vouloir s'y atteler. Nouveau chantier à suivre donc.

Jérôme Baconin Conseiller économique

Politiques économiques

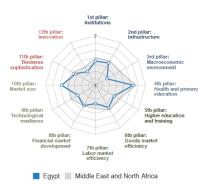
L'Egypte dans le rapport sur la compétitivité mondiale 2017/18

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

<u>Télécharger le rapport</u> (en anglais) <u>Accéder au site web</u>

Classement de l'Egypte en comparaison avec la région ANMO



Publication annuelle du Forum Economique Mondial, le rapport sur la compétitivité classe les économies du monde sur la base de **114 indicateurs visant à mesurer leur niveau de productivité.** On notera que ce classement reflète essentiellement **la perception du secteur privé**, les indicateurs étant pour la plupart calculés à partir des réponses données par des hommes d'affaires (cadres et dirigeants d'entreprises).

En 2017, l'Egypte se classe 100ème sur 137 pays, en progression de 15 places par rapport à l'année précédente (115/138). Il s'agit de la plus importante progression parmi les pays de la région ANMO. Dans le cas de l'Egypte, la progression sur les indicateurs qualitatifs s'apprécie en comparaison avec les années 2014 et 2015, les données issues des questionnaires de 2016 ayant été écartées (en raison d'un doute sur la qualité des résultats, très différents des années précédentes).

Parmi les 12 grandes catégories examinées, l'Egypte affiche tout d'abord une forte progression dans celle des **«Institutions»** (+23 places ; 64ème rang), la plupart des indicateurs s'étant largement améliorés, notamment ceux relatifs à **la criminalité** et à la **fiabilité des services de police**. Elle progresse également sur le pilier des **« Infrastructures »** (+25 places, 71ème rang) grâce aux progrès généraux en termes de qualité des infrastructures de **transport** (routes, voies ferrées, ports, aéroports) mais également grâce à l'amélioration de la **fourniture d'électricité**.

TRÉSOR DIRECTION GÉNÉRALE

Lettre économique d'Egypte n°77 - Octobre 2017 © DG Trésor

Classement global de l'Egypte

2016-17 2017-18

Global Competitiveness Index (/pays)	115 /138	100 /137		
Institutions	87 64			
Infrastructures	96	71		
Environnement macroéconomique	134	132		
Education primaire et santé	89	87		
Education supérieure et formation	112	100		
Efficacité du marché des biens	112	90		
Efficacité du marché du travail	135	134		
Niveau de développement du marché financier	111	77		
Maturité technologique	99	94		
Taille du marché	25	25		
Sophistication des affaires	85	84		
Innovation	122	109		
■ 1-20 ■ 21-40 ■ 41-60 ■ 61-80 ■ 81-100 ■ 101-120 ■ 121-138				

Sources : rapports sur la compétitivité mondiale 2016-2017 et 2017-2018

Les personnes interrogées font aussi état d'un meilleur fonctionnement du marché des biens (+22 places, 90ème rang) grâce notamment à une concurrence accrue sur le marché domestique, une diminution des situations de position dominante, une politique agricole plus équilibrée, la réduction des barrières non-tarifaires ainsi que la baisse du nombre de procédures (de 7 à 4) et de la durée (de 8 à 6,5 jours) nécessaires pour démarrer une entreprise. Enfin, les personnes interrogées constatent un net développement du marché financier (+34 places, 77ème rang), notamment en termes d'accès au crédit bancaire, de disponibilité du capital-risque, de solidité financière des banques et de réglementation relative aux échanges de valeurs mobilières.

Si l'Egypte peut toujours compter sur la profondeur de son marché domestique pour assurer sa croissance (25ème rang, idem en 2016), le rapport met néanmoins en évidence la persistance d'un environnement économique dégradé (132ème rang; +2 places). L'Egypte souffre en effet d'un déficit et d'une dette publique élevés, d'un taux d'épargne national faible et d'une inflation forte. De surcroît, l'Egypte pâtirait d'un marché du travail particulièrement inefficient (134ème rang; +1 place) qui se caractériserait, entre autres, par une faible flexibilité (forts coûts de licenciement), une forte déconnexion entre salaires et productivité, un manque d'attractivité des talents et un faible taux de participation des femmes à la population active.

Malgré une légère progression, le rapport met aussi en exergue **un retard dans le domaine de l'innovation** (109ème place; +13 places), notamment en termes de niveau de dépenses en R&D, de partenariat universités-entreprises et de qualité des institutions scientifiques de recherche. Il met également en évidence **d'importantes lacunes dans le secteur de l'éducation**, les personnes interrogées fustigeant entre autres la qualité des systèmes d'enseignement primaire (133ème rang) et secondaire (130ème rang) ainsi que le manque de services de formation spécialisés (135ème rang).

Enfin, l'enquête souligne les principales difficultés du monde des affaires : **l'instabilité du cadre législatif** apparait comme le premier handicap (15,2% des répondants), suivi de **l'inflation** (14,2%), de **la corruption** (9,8%) et de **la lourdeur de la bureaucratie** (9%).

Conjoncture économique

Point sur le secteur bancaire en Egypte

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

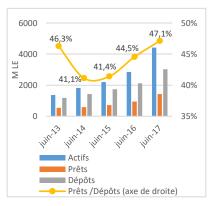
Représentant 3,9% du PIB en 2015/16, le secteur bancaire égyptien se compose de 38 banques (11 banques locales et 27 banques étrangères) et d'un réseau national de près de 4000 agences. Diversifié, il comprend des banques commerciales généralistes ainsi que des banques spécialisées (agriculture, investissement, import/export, logement et développement). Il emploierait près de 111 600 personnes fin juin 2017, soit 0,4% de la population active (+6% par rapport à 2013).

Malgré un environnement opérationnel difficile, le secteur bancaire égyptien a su faire preuve de résilience, avec un taux de croissance réel moyen proche de 4% au cours des trois dernières années. Il est aujourd'hui l'un des secteurs d'activités les plus dynamiques et les plus solides :

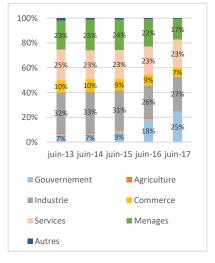
TRÉSOR DIRECTION GÉNÉRALE

Lettre économique d'Egypte n°77 - Octobre 2017 © DG Trésor

Evolution des dépôts et des prêts du système bancaire



Evolution des facilités de crédit par secteur (en % du total)



Principaux indicateurs de santé financière à fin juin 2017

	Top 10	Secteur		
CAR	14,5%	14,5%		
CAR (Tier-1)	11,2%	11,4%		
NPLs	3,7%	5,5%		
ROAA	1,9%	2,0%		
ROAE	32,1%	30,9%		
LCR (EGP)	1165,6%	828,3%		
LCR (devises)	252,5%	245,7%		

Sources: Banque Centrale, calculs du SE

D'abord parce que la taille des bilans bancaires s'est largement accrue au 1^{er} semestre 2017. En effet, le total des dépôts a augmenté de 43% en g.a à 3027,8 Mds LE, supportant la hausse du total des actifs bancaires de 55% à 4420,9 Mds LE. L'augmentation des dépôts a été tirée par celle des dépôts en devises étrangères (+115% à 912,9 Mds LE), qu'il s'agisse des dépôts de l'Etat (+117% à 210,8 Mds LE) ou des dépôts non gouvernementaux (+114% à 702,1 Mds LE), et par celle des dépôts en devises locales (+27% à 1817,7 Mds LE), notamment par les ménages (+32% à 1477,4 Mds LE). Du côté du crédit, on remarquera que la croissance est largement portée par les facilités de crédit accordées au secteur gouvernemental (+104% en g.a à 354,7 Mds LE), ainsi qu'au secteur privé (+47,1% à 785,3 Mds LE) alors que les facilités accordées aux particuliers augmentent moins rapidement (+14,7% à 238,3 Mds LE). On notera cependant que les bilans bancaires ont largement été gonflés par la dépréciation de la livre égyptienne, les actifs et passifs en devises étrangères étant reportés en LE.

Ensuite parce que le bénéfice net global dégagé par les banques a crû de 43,1% en g.a à l'issue du 1er semestre 2017¹, passant de 33,1 à 47,4 Mds LE (≈2,6 Mds\$). Cette performance a été soutenue par des marges nettes d'intérêts en hausse (+41% à 89,9 Mds LE), résultat principalement de la hausse du rendement des actifs (bons du Trésor à courte maturité; placements interbancaires et à la BCE). Cette amélioration de la rentabilité des actifs est notamment la conséquence de l'augmentation de 700 pdb des taux directeurs depuis novembre 2016. Les banques ont également profité des impacts positifs de l'accélération de la croissance du PIB, de la hausse de l'investissement (+38% en g.a sur les neuf premiers mois 2016/17) et de l'amélioration de la liquidité en devises sur l'activité de crédit et de financement du commerce extérieur (d'après le vice-gouverneur de la Banque Centrale, les banques égyptiennes auraient collecté plus de 52 Mds\$ depuis la mise en flottement de la livre égyptienne en novembre 2016).

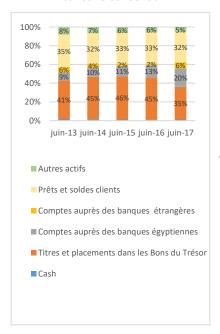
Enfin parce que la plupart des ratios de santé financière s'améliorent et confèrent au secteur une forte solidité financière :

- Les ratios de rentabilité se sont renforcés, passant de 1,5% fin juin 2016 à 2% fin juin 2017 pour les actifs et 24,4% à 30,9% dans le même temps pour les fonds propres.
- Les ratios de solvabilité restent supérieurs aux exigences de la BCE (11,25% pour le CAR) et de Bâle III (10,5%). Le ratio moyen de solvabilité du secteur bancaire égyptien passe ainsi 13,8% fin juin 2016 à 14,5% fin juin 2017. Néanmoins, le ratio tier-1, qui ne prend en compte que la partie la plus solide des capitaux propres, baisse de 60 pdb à 11,4%. Il reste cependant supérieur aux exigences de la BCE (7,25%) et de Bâle III (8,5%).
- La qualité des actifs demeure satisfaisante, l'encours des prêts douteux étant ramené de 5,9% en juin 2016 à 5,5% fin juin 2017. On notera que les créances douteuses sont toujours provisionnées à un niveau proche de 100%.
- Le système bancaire est fortement liquide. Ainsi, le ratio de couverture de liquidité moyen s'élevait à 823,8% en monnaie locale et 245,7% en devises, un niveau largement au-dessus des exigences de la BCE (80%). Enfin, le ratio prêts/dépôts s'élève à 47,1% fin juin 2017 (44,5% fin juin 2016), un niveau encore faible qui montre que le secteur bancaire est loin d'avoir atteint son potentiel en termes d'activité de crédit.

¹ Résultats non-audités du 1^{er} semestre 2017 pour les banques dont l'année fiscale s'achève en décembre et pour la période juillet 2016- juin 2017 pour les banques dont l'année fiscale s'achève en juin.

Néanmoins, le secteur doit faire face à plusieurs défis d'envergure :

Evolution de la structure de l'actif bancaire consolidé



Source : Banque Centrale, calculs du SE

- Le premier est celui de **sa consolidation**, notamment suite à la dégradation de la qualité des actifs des banques résultant de la dépréciation de la LE. Ainsi, les banques devront faire face à **des exigences en capital plus importantes** (1,5 Mds LE au minimum dans le projet de loi bancaire, contre 500 M LE auparavant) les forçant à incorporer leurs réserves ou bénéfices non distribués ou encore à recourir à l'appel public à épargne (IPOs). L'ensemble du système bancaire doit d'ores et déjà respecter **des ratios prudentiels croissants** (+0,625% par an pour le CAR depuis 2016 pour atteindre 12,5% en 2019) ainsi que des exigences de liquidités accrues (+10% par an pour le LCR pour atteindre 100% en 2019).
- Le second est celui de la réduction de l'exposition au risque souverain et de la diversification des portefeuilles de prêts. En effet, si sa part tend à diminuer, la structure de l'actif consolidé est toujours constituée majoritairement de titres publics (35% fin juin 2017; -10 pp), suivie des prêts clients (32%, -1 pp; stable) et des comptes auprès de banques, signe d'une renaissance du marché interbancaire (26%, +11 pp). Surtout, cette situation crée potentiellement un effet d'éviction sur le financement des autres agents de l'économie réelle. Fin juin 2017, les entreprises (secteur privé et public) ainsi que les ménages ne représentaient ainsi que respectivement 29% (+5 pp en g.a) et 8% (idem) de l'encours de crédit domestique, des niveaux inférieurs à ceux des pays comparables. Pour remédier à cette situation, la Banque Centrale a émis une directive poussant les banques à dédier 20% de leur portefeuille de prêts aux TPE-PME à l'horizon 2020. Or, si la conjoncture globale est plutôt favorable à la croissance du crédit de détail, de nombreux facteurs menacent néanmoins son expansion (hausse du taux de réserves obligatoires de 10 à 14% pour les dépôts libellés en monnaie locale, baisse du revenu disponible pour les ménages en raison de la forte inflation et taux d'endettement plafonné à 35%, retard dans l'application de l'initiative de la BCE pour les TPE-PME...).
- Enfin, les banques doivent relever le défi de l'inclusion financière. En effet, d'après la Banque Mondiale, seuls 14% des ménages égyptiens disposaient d'un compte bancaire en 2014, contre 42% en moyenne dans les pays à revenus équivalents. L'accessibilité aux services bancaires est également problématique dans la mesure où on ne compte qu'une branche pour 23 400 habitants et qu'un distributeur automatique pour 8 900 habitants, ceux-ci étant de surcroît principalement concentrées dans les grands centres urbains alors que la population reste majoritairement rurale (à 58%). De plus, les produits bancaires restent insuffisamment adaptés aux besoins des PME et des particuliers, notamment dans le domaine hypothécaire.

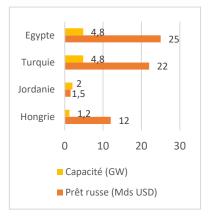
On notera que Moody's a maintenu une perspective « stable » pour le secteur bancaire pour les 12 à 18 mois à venir. Pour justifier cette décision, l'agence met en avant l'accélération de la croissance, une base de dépôts domestiques stable et à bas coûts, une activité de prêts résiliente et l'absence de détérioration de la qualité des prêts en raison du faible taux d'endettement des entreprises et du confinement des prêts aux ménages les plus riches. Il met également en avant des bénéfices supérieurs à ceux des pays pairs. Néanmoins, il met en garde contre une possible hausse des créances en souffrance en cas de hausse des taux d'intérêts, de l'inflation ou de ralentissement de la croissance. Il rappelle que la forte exposition des banques au risque souverain restera un risque important, liant la notation des banques à la notation souveraine.

Politiques sectorielles

Kévin Besançon

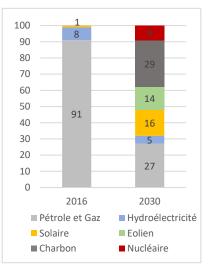
kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr

Projets de développement de centrales nucléaires Rosatom à l'étranger



Sources : articles de presse

Prévision d'évolution du mix électrique (part de chaque source en %)



Source : ministère de la Planification (stratégie Egypte 2030)

Point sur le développement du nucléaire civil et des énergies alternatives au gaz en Egypte

Le projet russo-égyptien de construction d'une centrale nucléaire à Dabaa a été abordé à de nombreuses reprises ces derniers temps: lors du déplacement du ministre des Affaires étrangères égyptien à Moscou le 21 août; à l'occasion de la rencontre entre le directeur général de Rosatom et le ministre de l'Electricité le 27 août au Caire et lors de l'entretien entre les Présidents Sissi et Poutine au sommet des BRICS le 04 septembre.

Le projet a été relancé dès les débuts de la présidence Sissi, le russe Rosatom étant officiellement attributaire du marché depuis février 2015 suite à la signature d'un protocole d'entente lors de la visite du Président Poutine en Egypte. Le projet a ensuite été précisé dans l'accord intergouvernemental du 19 novembre 2015 prévoyant la fourniture de 4 réacteurs de génération 3+ (normes post-Fukushima) d'une capacité de 1200 MW chacun. Un protocole financier additionnel prévoit un prêt russe de 85% du montant total du projet, soit environ 25 Mds\$, les 15% restants étant financés par l'Egypte et couvrant essentiellement le génie civil.

Depuis novembre 2015 cependant, les négociations sont conduites de façon à signer « en bloc » les quatre composantes du contrat (fourniture et installation des réacteurs ; formation et accompagnement ; fourniture et retraitement du combustible ; maintenance), ce qui serait à l'origine d'un retard global rendant de plus en plus difficile le respect du calendrier initial. Celui-ci prévoit la mise en route du premier réacteur en 2024 (les quatre réacteurs devant être opérationnels en 2029). Ces dernières semaines, l'Egypte a accéléré les mesures internes pour l'avancée du projet en publiant un appel d'offres aux consultants étrangers pour la création d'un organe de régulation des sites nucléaires et en annonçant l'ouverture début novembre de l'Ecole de Sciences nucléaires de Dabaa. Le Président Poutine a répondu favorablement à l'invitation à se rendre en Egypte pour la signature des contrats, qui pourrait intervenir avant la fin de l'année.

Sur le plan financier, le projet représenterait un endettement important pour l'Egypte, à l'heure où sa dette extérieure (plus de 40% du PIB) fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des politiques d'ajustement macroéconomique du FMI mises en place en 2016. L'Egypte affirme que le projet s'autofinancera grâce à l'activité de la centrale qui permettra de générer les bénéfices suffisants (19 Mds\$ nets anticipés entre 2023 et 2029) pour couvrir la dette de 25 Mds\$ contractée auprès de la Russie, qu'elle commencera à rembourser en 2029, à un taux d'intérêt de 3% et pour une durée de 22 ans. Le projet prévoit en effet l'exportation d'une part importante de l'électricité produite, bien que les destinataires restent encore inconnus.

Outre le nucléaire, **l'Egypte explore le développement des énergies renouvelables et du charbon pour la diversification de son mix énergétique**. En effet, la deuxième mouture du Feed-in-Tariffs (FIT), qui bénéficie du soutien des bailleurs (BERD, SFI, BAFD, Proparco, AIIB) devrait permettre **la concrétisation d'investissements privés dans le solaire** à partir de 2018. **Plusieurs projets éoliens sont aussi engagés** dans le Golfe de Suez, notamment un projet BOT de 250 MW porté par Engie et Toyota et un projet de 2 GW porté par Siemens.

Enfin, le projet de centrale à charbon d'Hamrawein – 6 GW pour un montant de 6 Mds USD -doit être lancé mi-2018 pour un achèvement des travaux prévu en 2024. Les candidatures de trois consortiums sont toujours à l'étude par EEHC : Shanghai Electric et Dong Fang Electric, un consortium nippo-américain mené par General Electric (GE) et un consortium mené par Mitsubishi-Hitachi Power Systems (MHPS).

Le plan stratégique *Egypt Vision 2030* prévoit ainsi **de hausser la part des énergies non- carbonées dans le mix électrique de 9% actuellement à 44% d'ici 2030**, permettant une réduction des émissions de CO2 de 10%. Néanmoins, **le charbon devrait s'imposer comme la principale source de production d'électricité** (30%), devant les hydrocarbures (27%) et les énergies solaire (16%), éolienne (14%) et nucléaire (9%).

Si elle souffrait il y a encore quelques années d'un déficit de capacité de génération (près de 5 GW en 2015), la situation est corrigée depuis 2016 et l'Egypte pourrait se trouver en situation de surcapacité de production les prochaines années en raison de la multiplication des projets de génération d'électricité. Notamment, la construction par Siemens de trois centrales à gaz à cycle combiné d'une capacité de 4,8 GW chacune devrait lui permettre d'accroître de 50% sa capacité de production électrique à l'horizon 2018.

Actualité juridique

en partenariat avec les cabinets Dentons et Thebes Consultancy

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique

Le nouveau régime du registre des importateurs : une réelle ouverture ?

Frédérique Léger (CCEF)

frederique.leger@dentons.com

Hadeer Ahmed

hadeer.ahmed@dentons.com



in association with Afifi Law office

http://www.dentons.com/en/globalpresence/africa/egypt/cairo.aspx L'activité d'importateur, tout comme celle d'agence commerciale, fut **longtemps le domaine exclusif des nationaux et entreprises égyptiennes**. Constituant l'un des derniers remparts à l'ouverture économique de l'Egypte, la qualité d'importateur, régie par la loi No. 121 de 1982 (la **Loi du Registre des Importateurs**) requérait, jusqu'au mois de mars dernier, que l'importateur soit « Egyptien » dans le cas d'une entreprise personnelle ou que la société détentrice de la licence d'importation soit elle-même entièrement détenue (100% du capital) par des "Egyptiens". La promulgation de la loi No. 7 de 2017 (**Loi No.7**), qui modifie de façon substantielle la loi du Registre des Importateurs, a ouvert, de façon restreinte, **la possibilité pour les étrangers de participer aux activités d'importation**. Cependant, peut-on réellement parler d'ouverture ?

En effet, si pour la première fois le texte de la loi autorise explicitement la détention directe par une entité étrangère du capital d'une société d'importation, et ce jusqu'à hauteur de 49%, ce semblant d'ouverture paraît bien mince au regard des pratiques passées et des nouvelles conditions imposées pour l'obtention de la licence d'importation.

Tout d'abord, on notera que la loi sur le Registre des Importateurs était silencieuse quant à la détention <u>indirecte</u> du capital des sociétés d'importation par des entités étrangères. Cette faille juridique fut longtemps exploitée par le biais de l'établissement de deux sociétés égyptiennes, la première, entièrement détenues par des capitaux étrangers,



devenant l'actionnaire principal de la seconde société, détentrice de la licence d'importation. Cette approche fut longtemps tolérée par les autorités compétentes avant **d'être** temporairement suspendue en 2011. Or, ni la nouvelle loi sur le Registre des Importateurs ni son décret d'application ne se prononcent sur la détention indirecte, laissant penser que l'interdiction devrait continuer de s'appliquer. Néanmoins, on notera que l'ouverture partielle à hauteur de 49% seulement pourra être contrebalancée par le recours aux actions de préférence permettant de transférer le contrôle effectif de la société importatrice à l'entité étrangère actionnaire minoritaire.

Le second élément majeur de la Loi No.7 est le durcissement des conditions d'obtention de la licence d'importation. Plusieurs éléments sont à retenir :

- L'obtention de la licence d'importation est désormais subordonnée à la réalisation préalable d'un chiffre d'affaires minimum au cours de l'année précédant la demande de licence. Elle s'élève à 2 M LE pour les autoentrepreneurs et à 5 M LE pour les sociétés. Il en découle que ladite société est nécessairement tenue de commencer ses activités (hors importation) avant d'être en mesure de faire une demande de licence d'importation.
- Un délai minimum d'une année fiscale pleine est désormais imposé avant même de faire la demande de licence, quelle que soit la forme de la société.
- Les exigences en termes de capital social sont accrues. Un autoentrepreneur n'est en mesure de maintenir ou d'obtenir une licence d'importation que si son capital social est de 500 000 LE minimum, contre 10 000 LE auparavant. Une société n'est en mesure de maintenir ou d'obtenir une licence d'importation que si son capital social est de 2 M LE minimum pour une S.A.R.L., contre 15 000 LE auparavant, et de 5 M LE minimum pour une S.A., contre 250 000 LE auparavant.
- Un dépôt de garantie d'un montant de 50 000 LE est introduit pour les autoentrepreneurs.
 Pour les sociétés, le dépôt de garantie passe de 3 000 à 200 000 LE.

Les compagnies existantes, déjà détentrices d'une licence d'importation, ont **jusqu'à fin décembre pour se conformer aux nouvelles dispositions**, sans quoi elles se verront retirer leur licence.

A la lumière de ce qui précède, l'enjeu de la Loi No. 7 semble être davantage de **limiter** la prolifération des sociétés d'importation (historiquement faite au détriment de l'investissement dans le tissu industriel et productif) et de renforcer le contrôle des autorités sur cette activité, que d'ouvrir cette activité aux capitaux étrangers.

Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Laurent Boulan

laurent.boulan@dgtresor.gouv.fr

- D'après les données du dernier recensement effectué par le CAPMAS, la population égyptienne est passée de 72,8 M en 2006 à 94,8 M en 2016, soit une croissance annuelle moyenne proche de 2,7%. Quant à la diaspora, elle s'élèverait à 9,4 M, portant le nombre total de ressortissants égyptiens à 104,2 M.
- L'indice PMI s'est élevé à 47,4 au mois de septembre 2017. Ce score marque un 24^{ème} mois consécutif de dégradation de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures.
- Les services du FMI ont porté de 3,5 à 4,1% leur évaluation de la croissance en volume du PIB pour l'année fiscale 2016/2017 et ont maintenu à 4,5% leur prévision de croissance pour l'année fiscale 2017/18. Ils ont par ailleurs ramené de 22,1 à 21,3% leur prévision d'inflation moyenne pour l'année fiscale 2017/18.
- Les services de la Banque Mondiale ont ramené de 4,6 à 4,5% leur prévision de la croissance en volume du PIB pour l'année fiscale 2017/2018. Ils ont par ailleurs porté de 14,2 à 22,1% leur prévision d'inflation moyenne pour l'année fiscale 2017/18 et de 9,2 à 8,8% du PIB leur prévision de déficit public pour l'année fiscale 2017/18.
- Le ministre des Finances estime que la croissance en volume du PIB serait comprise entre 5% et 5,25% au cours de l'année fiscale 2017/2018.
- La technologie 4G a été mise à disposition des consommateurs égyptiens le 28 septembre.
- D'après la Banque Centrale, le montant des transferts d'expatriés serait passé de 1,2 Md \$ au mois d'août 2016 à **1,7 Md \$ au mois d'août 2017**. Il serait ainsi passé de 13,9 Mds \$ sur la période comprise entre le début du mois de novembre 2015 et la fin du mois d'août 2016 à **16,3 Mds \$ sur la période comprise entre le début du mois de novembre 2016 et la fin du mois d'août 2017**.
- D'après le CAPMAS, le nombre des touristes est passé de 3,37 M au cours des huit premiers mois de l'année 2016 à 5,16 M au cours des huit premiers mois de l'année 2017, soit une augmentation de 53%. Quant à celui des nuitées touristiques, il serait passé de 19,65 M à 50,3 M dans le même temps.
- A l'occasion de son Comité de Politique Monétaire le 28 septembre, la Banque Centrale a décidé de maintenir à l'identique ses taux directeurs.
- La Banque Centrale vient de relever de 10% à 14% le niveau des réserves obligatoires (Reserve Requirement Ratio) sur les dépôts bancaires en monnaie locale.
- Le Ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale a annoncé la signature de trois accords avec l'Allemagne d'un montant total de 320 M€, dont 250 M€ au titre des engagements du G7 dans le cadre du soutien au programme FMI.
- Calculés en termes nets, les avoirs extérieurs de la Banque Centrale sont passés de 19,52 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2016 à 36,53 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2017.



Brèves et indicateurs

Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2016	Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché		4,5	3,4	3,8	4,3	5,0
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-8,8	-8,7	-9,2	-9,2	-8,4
	dont hydrocarbures	-0,8	-1,1	-1,1	-1,4	-1,1
	Balance des services	1	1,4	1	2	2,3
	Revenus du tourisme	0,5	0,8	0,8	1,3	1,5
	Revenus du canal de Suez	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
	Transferts privés (nets)	4,3	3,4	4,6	4,6	4,8
	Compte courant	-4,8	-5	-4,7	-3,5	-2,4
	Compte de capital et financier	6,6	7,1	10,5	7	4,4
	dont flux nets d'IDE	1,5	1,9	2,4	2,3	1,3
	dont flux nets d'inv. de portefeuille	0,2	-0,8	1,1	7,6	8,2
	Balance des paiements	0,8	1,9	5,1	4	2,7
Indicateurs mensuels 2017		Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	29,7	29,8	33,0	31,9	31,6
	Inflation sous-jacente	30,6	32,0	35,6	34,9	33,3
Taux d'intérêts (corridor BCE) <i>en %</i>	Taux de rémunération des dépôts	16,75	16,75	18,75	18,75	18,75
	Taux de refinancement	17,75	17,75	19,75	19,75	19,75
Taux de change moyenne mensuelle, cours médian	LE pour 1EUR	19,99	20,33	20,66	20,98	21,04
	LE pour 1USD	18,09	18,11	17,92	17,75	17,65
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		31,13	31,31	36,04	36,14	36,53

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome baconin@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Laurent Boulan, Kévin Besançon, Frédérique Léger, Hadeer Ahmed

Revue par : Guilhem Roger

Version du 20/10/2017